



**SCUTUM  
INCENDIE**

# L'INCENDIAIRE

**Bulletin d'information syndicale d'entreprise de la  
Confédération Nationale des Travailleurs  
Solidarité Ouvrière**

**Le 23 avril :**

**toutes et tous mobilisé·es contre la précarité !**

**Le 23 avril contre la destruction de l'assurance chômage et la précarisation du monde du Travail, soyons nombreux-euses dans la rue !**

Depuis plus d'un mois, des travailleurs-euses du secteur culturel et du spectacle, souvent sans emplois depuis de nombreux mois mais aussi des personnes d'autres secteurs professionnels, ont lancé un vaste mouvement d'occupation des théâtres et lieux culturels.

Si une partie des revendications concerne spécifiquement le secteur culturel, dès le départ, les participant-es de ce mouvement ont insisté sur un point central : l'abandon de la « réforme de l'assurance chômage » entrée en vigueur au 1er avril et qui s'appliquera graduellement à partir du 1er juillet 2021.

Elles et ils s'organisent et se mobilisent pour toutes les personnes qui travaillent, car cette attaque impactera toutes les personnes salariées. C'est une attaque globale contre toutes et tous ; à nous de contre-attaquer ! Dans son rapport de novembre 2019 sur « la réforme », l'Unedic (organisme public chargé de la gestion de l'assurance chômage) est clair : « Au cours de la première année de mise en œuvre de l'ensemble des mesures liées à l'indemnisation, d'avril 2020 à mars 2021 [...] on estime qu'un allocataire sur deux sera concerné par les nouvelles règles issues de la réforme. Principalement du fait de la modification des conditions d'accès et du nouveau calcul du salaire journalier de référence (SJR) ».

Le nouveau rapport du 7 avril 2021 est encore plus accablant, l'Unedic reconnaît avoir sous-estimé les conséquences : « La première année, avec le nouveau mode de calcul du SJR, 1,15 million d'allocataires ouvriront un droit avec une allocation

journalière plus faible ».

**Pour rappel :**

- avoir travaillé 6 mois au lieu de 4 mois équivalent temps plein = travailler plus
- prise en compte des salaires sur les 24 et non plus 28 derniers mois = toucher moins
- prise en compte des jours non-travaillés à hauteur de 17 jours/mois (soit 52%) et non plus des seuls jours travaillés = toucher encore moins car on divise l'indemnité totale par plus de jours

Le 13 avril Elisabeth Borne, ministre du travail, reconnu que la « réforme » va doublement pénaliser les personnes en arrêt maladie, un congé maternité ou en chômage partiel. Cet aveu et volonté de corriger le tir n'est qu'un leurre. C'est une stratégie politicienne bien connu : on fait une attaque très large, on lâche sur quelques points vraiment choquants mais le reste du contenu dévastateur est maintenu !

Les travailleur-euses du secteur public sont concernées par la précarisation : entre 2005 et 2019, le nombre de contractuels (donc hors du statut de fonctionnaire) a augmenté de 50% à un rythme de 5% par an. Fini le mythe du poste à vie !

Ce sont, comme trop souvent, les plus précaires, les plus fragiles économiquement et les personnes les plus exploitées qui verront leurs conditions d'existences sérieusement précarisées.

Il est temps pour les autres secteurs de rejoindre la bataille de l'assurance chômage afin de gagner collectivement contre cette attaque capitaliste. C'est pourquoi le vendredi 23 avril une première journée nationale interprofessionnelle de mobilisation est organisée.

**Pour nous c'est toujours non, ni « réforme des retraites » ni « réforme du chômage » !  
Organisons la contre-attaque de classe et revendiquons :**

- **Abandon des « réformes des retraites et du chômage » et de toutes celles qui contribuent à casser les systèmes de protections collectives.**
- **Réduction du temps de travail SANS perte de salaire.**
- **Hausse du SMIC, des bas salaires et des minima sociaux.**
- **Plus d'égalité et d'équité salariale pour tous et toutes, sans distinction de sexe, nationalité ou qualification.**
- **De haut de niveaux de protection sociales collectives.**



La CNT-SO appelle ses syndiqué-es, mais aussi et surtout toutes les personnes qui souhaitent gagner cette lutte, à se joindre aux cortèges ou rassemblements unitaires des syndicats et lieux occupés pour organiser un mouvement d'ampleur. Ce n'est qu'un début et il ne tient qu'à nous de le faire grossir et gagner en puissance.

Le 23 avril contre la destruction de l'assurance chômage, toutes et tous dans la rue. Si vous ne pouvez pas faire grève n'hésitez pas à manifester votre soutien comme vous le voulez ou le pouvez !

Jeune ou retraité-e, femme ou homme, avec ou sans papiers, avec ou sans travail, fonctionnaire ou salarié-e du privé : grève, manifestation, blocage contre « la réforme » de l'assurance chômage et préparons le déconfinement des luttes pour un printemps rayonnant !

## **STOP AU CUMUL TÉLÉ-TRAVAIL / GARDE D'ENFANT !**

La règle instaurée depuis le premier confinement est que si vous avez la possibilité de télétravailler, vous pouvez garder vos enfants, et donc être exclu.e. du dispositif d'activité partielle.

Cependant, la ministre du Travail, Élisabeth Borne, a précisé : « Un salarié en télétravail peut demander à être placé en activité partielle si la garde de son ou ses enfants l'empêche de poursuivre son activité normalement. »

Cette question n'est formalisée par aucun texte officiel !

Elle peut-être envisageable mais doit faire l'objet d'une demande auprès de l'employeur.

Il apparaît qu'encore de nos jours, que ce soit pour les patrons ou pour le gouvernement, s'occuper des enfants n'est pas considéré comme du travail !

**La CNT-SO revendique :**

- la clarification rapide de ce point
- le non-cumul de la garde d'enfant avec le télé-travail !



### **POUR ADHÉRER :**



Nom / Prénom : .....

Entreprise : .....

Adresse : .....

Téléphone / E-mail : .....

Coupon adhésion à renvoyer à :

**CNT-Solidarité Ouvrière  
4 rue de la Martinique, 75018 Paris**